



PROCES-VERBAL Réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2020 à 19 h

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juin à 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNAUD Dominique, le Maire.

Date de convocation : 16/06/2020

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : Mmes BLAYN Suzanne, GIRY Thérèse et SERRE Jeannine
MM. ARNAUD Dominique, BLAYN Julien, GIRY Ulysse et SERRE Jérôme
Lesquels forment la totalité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. SERRE Jérôme

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 26 mai 2020, après lecture.

1 - Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2020 (Délibération n°2020-04-01) :

Sur proposition faite par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2020, à savoir :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,69 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,20 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

2 - Vote du Budget Primitif de l'exercice 2020 (Délibération n°2020-04-02) :

Sur présentation faite par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- opte pour la comptabilité détaillée et la présentation budgétaire des communes de 500 à 3 500 habitants,
- accepte les propositions au niveau du chapitre pour les deux sections, telles que portées sur les documents budgétaires,
- adopte le Budget Primitif 2020, à savoir :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	127 898 €	127 898 €
Investissement	154 514 €	154 514 €

3 - Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal (Délibération n°2020-04-03) :

M. le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 1 000 €.

4 - Désignation des délégués pour siéger au S.I.E.A. du Pays de Dieulefit Bourdeaux (Délibération n°2020-04-04) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-6 à L. 5212-10, Considérant que conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de ce syndicat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Délégué titulaire : ARNAUD Dominique
- Délégué suppléant : SERRE Jérôme

5 - Désignation du « correspondant défense » (Délibération n°2020-04-05) :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense pour la commune,

Considérant que le rôle du correspondant défense est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense ;

DESIGNE, à l'unanimité des membres présents, M. GIRY Ulysse en tant que correspondant défense de la commune.

6 - Désignation d'un référent « Ambroisie » (Délibération n°2020-04-06) :

Monsieur le Maire,

Considérant le plan départemental de lutte contre l'ambroisie, initié en 2010 par la Préfecture de la Drôme avec le pilotage de l'ARS-DT de la Drôme, qui prévoit la nomination d'un référent ambroisie par commune, pour assurer la cohérence des actions locales mises en place,

Propose de nommer le référent communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, et en accord avec l'intéressé, nomme M. SERRE Jérôme en qualité de référent « ambroisie ».

7 - Nomination des membres de la C.C.I.D. / Liste de proposition (Délibération n°2020-04-07) :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux par le Directeur des Finances Publiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, propose une liste de 24 contribuables annexée à la présente délibération, parmi laquelle, le Directeur des Finances Publiques désignera les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
M.	BLAYN	Julien	11/05/1935	680 chemin de Sauveton - 26770 ALEYRAC	TH / TF
M.	SERVIAN	Henri	24/08/1955	160 chemin de Sauveton - 26770 ALEYRAC	TH
Mme	SERRE	Jeannine	27/09/1938	1615 route de Taulignan - 26770 ALEYRAC	TH / TF
Mme	ARNAUD	Malika	26/08/1956	95 chemin des Voltes - 26770 ALEYRAC	TH / TF
M.	GIRY	Laurent	26/04/1978	1755 chemin Bouvet - 26770 ALEYRAC	TF
M.	SERRE	Jérôme	20/05/1975	1515 route de Taulignan - 26770 ALEYRAC	TF
Mme	GIRY	Thérèse	30/10/1955	1755 chemin Bouvet - 26770 ALEYRAC	TH / TF
Mme	BLAYN	Suzanne	22/07/1938	680 chemin de Sauveton - 26770 ALEYRAC	TH / TF
M.	DELAHAYE	Mathieu	05/02/1979	870 route de La Bégude de Mazenc - 26770 ALEYRAC	TH / TF
Mme	LEGENDRE	Claire	01/12/1980	870 route de La Bégude de Mazenc - 26770 ALEYRAC	TH / TF
M.	CHARBEY	Aurélien	04/05/1979	165 chemin de Serre-Long - 26770 ALEYRAC	TH / TF
Mme	CURY	Christiane	05/12/1950	270 chemin de Clos Barret - 26770 ALEYRAC	TH / TF
M.	CHARBEY	Aude	03/09/1978	165 chemin de Serre-Long - 26770 ALEYRAC	TH / TF
Mme	MORENT	Myriam	28/03/1959	115 chemin de Clos Barret - 26770 ALEYRAC	TH / TF
M.	GOTTI	Alain	22/01/1970	525 chemin de Riahle - 26770 ALEYRAC	TH / TF
Mme	GOTTI	Catherine	24/11/1968	525 chemin de Riahle - 26770 ALEYRAC	TH
M.	RAVEL	Michel	02/01/1946	215 chemin des Jouncas - 26770 ALEYRAC	TF
M.	MORENT	Bernard	21/08/1955	115 chemin de Clos Barret - 26770 ALEYRAC	TH / TF
Mme	PALIX	Charlotte	06/12/1984	875 chemin des Alliers - 26770 ALEYRAC	TF
Mme	ROJAS	Antoinette	15/12/1961	2 place Pontillac - 26770 ALEYRAC	TH
M.	BAUMEL	Gérald	12/07/1946	125 chemin de Serre-Long - 26770 ALEYRAC	TH / TF
M.	BLANCARD	Daniel	28/09/1952	440 route de La Bégude de Mazenc - 26770 ALEYRAC	TH / TF
Mme	BLANCARD	Pierrette	13/01/1958	440 route de La Bégude de Mazenc - 26770 ALEYRAC	TH
Mme	BAUMEL	Monique	04/06/1949	125 chemin de Serre-Long - 26770 ALEYRAC	TH / TF

Fin de la séance : 21 h 45

Nom et prénoms	Signature ou cause d'empêchement
ARNAUD Dominique	
GIRY Ulysse	
BLAYN Julien	
BLAYN Suzanne	
GIRY Thérèse	
SERRE Jeannine	
SERRE Jérôme	